

## **Chemin de la sélection 2022-2023**

Dans le cadre de la stratégie haut-niveau et haute performance 2024-2028 et afin de préparer de façon optimale les échéances internationales de la saison 2022-2023, la Direction Technique Nationale en lien avec le comité de sélection de la FFA présentent le « chemin de la sélection 2022-2023 » qui détermine, pour tous les sportifs et sportives candidats à une sélection en équipe de France, les différents points de passage du calendrier 2022-2023.

### **1- Structuration du chemin de la sélection 2022-2023**

Le document «stratégie pour la haute performance et le haut niveau et grands principes de sélection 2022-2024», validé au Comité Directeur du 22 février 2022 constitue le texte de référence pour toute la durée de l'Olympiade.

Des avenants annuels précisant les spécificités de chaque saison pour chaque collectif seront proposés en complément de cette stratégie. Pour la saison 2022-2023, les avenants annuels seront proposés pour validation au comité directeur du 10 décembre 2022 puis diffusés à tous les acteurs concernés :

- Avenant 2023 n°1 : Règles de sélection pour la constitution de l'équipe de France senior A (Programme Ambitions 2024 OLY)
- Avenant 2023 n°2 : Règles de sélection pour la constitution de l'équipe de France PARA (Programme Ambitions 2024 PARA)
- Avenant 2023 n°3 : Règles de sélection pour la constitution des équipes de France senior U23 et U19 (Programme Génération 2024-2028)
- Avenant 2023 n°4 : Règles de sélection pour la constitution de l'équipe de France Aviron de mer – Sprint de plage,
- Avenant 2023 n°5 : Critères de sélection PARA-AVIRON ADAPTÉ Global Games 2023

Ce chemin de la sélection 2022-2023 est susceptible de modifications qui seraient justifiées par de nouvelles mesures gouvernementales prises dans le cadre de la situation sanitaire.

Pour la saison 2022-2023, les épreuves pouvant servir à la constitution des règles de sélection de chaque catégorie de l'équipe de France seront les suivantes :

### **2- Épreuves du dernier trimestre 2022**

Merci de vous reporter au document de référence : « Échéances sportives du dernier trimestre 2022 »

<https://www.ffaviron.fr/medias/downloads/Echeances-sportives-du-dernier-trimestre-2022-20221004161621.pdf>.

### **3- Épreuves du premier semestre 2023**

**Tous les collectifs sauf Aviron de mer – Sprint de plage : 28 ou 29 Janvier 2023 : Test à l'ergomètre sur 2000m**

**Lieux** : de préférence, Championnats de France Indoor **ou** sur les pôles **ou** sur une épreuve open en présence d'un CTS, **ou** dans les clubs en liaison avec le CTS.

Les catégories de poids devront impérativement être respectées : FPL à 61,5 Kg maximum et HPL à 75 Kg maximum (application de la réglementation FFA en raison de la participation de certains(es) sportifs(ves) aux Championnats de France + Europe Aviron Indoor 2023).

**Collectif Aviron de mer – Sprint de plage : 29 janvier 2023 (date limite de communication) : Test à l’ergomètre 2000m et 500m**

**Lieux :** de préférence, sur les pôles ou sur une épreuve open en présence d’un CTS, ou dans les clubs en liaison avec le CTS

**Collectif senior A : 25 février 2023 : Test à l’ergomètre sur 5 000 m**

**Lieux :** de préférence, sur les pôles, ou dans les clubs en liaison avec le CTS.

Les catégories de poids devront impérativement être respectées : FPL à 61,5 Kg maximum et HPL à 74 Kg maximum

**Tous les collectifs sauf collectif senior A et Para-Aviron adapté : 12 mars 2023 : Tête de rivière interrégionale**

**Lieux et participation :** à déterminer dans le cadre des avenants annuels par catégorie

FPL et HPL : en 1x (FPL à 59,5 Kg maximum – HPL à 73 Kg maximum)

Les rameurs/rameuses inscrits en pôle sont autorisés à participer à ces épreuves sur la même inter-région que leur structure de rattachement.

**Collectif senior A : 25 mars 2022 : Test à l’ergomètre sur 2 000 m**

**Lieux :** de préférence, sur les pôles, ou dans les clubs en liaison avec le CTS.

Les catégories de poids devront impérativement être respectées : FPL à 59,5 Kg maximum et HPL à 73 Kg maximum

**01 au 02 avril 2023 : Championnats Interrégionaux en bateaux courts**

**Lieux et participation :** à déterminer dans le cadre des avenants annuels par catégorie

**Tous les collectifs sauf Para-Aviron adapté : 14 au 16 avril 2023 : Championnat de France en bateaux courts**

**Lieu :** Cazaubon

**Collectifs U17/U19/U23 : 29 au 30 avril 2023 : Régates de sélection 1**

**Lieu : Vaires sur Marne**

Pour l’ensemble des catégories (U23, U19, U17) des parcours viendront compléter la sélection. Ils seront détaillés dans le cadre des avenants annuels par catégories.

Pour les sportifs para, des parcours chronométrés pour les bateaux d’équipage PR3 seront réalisés lors du stage du 24 au 30 avril.

**Collectifs U19/U23 : 17 au 18 juin 2023 : Régate de sélection 2**

**Lieu : Vaires sur Marne**

Pour les U23 et U19, cette régata viendra conclure le chemin de sélection pour les Championnats du Monde et la Coupe de la Jeunesse. Elle sera détaillée dans le cadre de l’avenant N°3 : Règles de sélection pour la constitution des équipes de France senior U23 et U19 (Programme Génération 2024-2028).



Sébastien Vieilledent  
Directeur Technique National